

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-006

du 23 septembre 2019

n°006

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS ( 60 ) :** M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, J-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, C. GIGUET CLUCK (suppléante de J-M. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, J-P. BARBOT, B.HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, P. BIGOT, B.de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, D.TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D.GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P.BARBOT, J-J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J-P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. FOUCTEAU, M. PONTIER

**POUVOIRS ( 11 ) :** L. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN  
P. ROCHER donne pouvoir à P. VILLETTE  
B. FONTAINE donne pouvoir à JP. CONTE  
JP. ABELIN donne pouvoir à M. LAVRARD  
L. RABUSSIER donne à pouvoir AF. BOURAT  
C.FARINEAU donne pouvoir à E. AZIHARI  
P. MIS donne pouvoir à JM. MEUNIER  
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
M. MONTASSIER donne pouvoir à H. PREHER  
F. BRAILLARD donne pouvoir à G. MAUDUIT  
JF. DABILLY donne pouvoir à D. CHAINE

**EXCUSES (11) :** G. MICHAUD, M. METAIS, E. AUDEBERT, J-M. MAZAUD, B. MORIN, J-L. POYANT M-L. CHABOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Martine GODET

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT**

**OBJET : Approbation du rapport de la CLECT du 27 juin 2019**

*La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été réunie le 27 juin 2019 et a procédé à l'appréciation des points suivants :*

- intégration de la compétence GEMAPI (pour une application en 2020)
- ajustement des charges liées au transfert du gymnase de Vouneuil-sur-Vienne
- transfert de la charge de traitement des déchets de la foire de Lencloître
- transfert des médiathèques de Dangé-Saint-Romain et de Scorbé-Clairvaux

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 1609 nonies C du code général des impôts ,

**VU** la délibération n°4 de la CAPC du 5 décembre 2016 portant constitution de la commission d'évaluation des charges transférées,

**VU** la délibération n°8 du 3 juillet 2017 approuvant le rapport de la CLECT du 14 juin 2017,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de tenir compte des évolutions des charges entre Grand Châtelleraut et les communes membres,

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le 25 SEPT 2019

ID: 086248600413-20190923-CC\_20190923\_006-DE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20190923-006**

**du 23 septembre 2019**

**n°006**

**page 2/2**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport de la CLECT du 27 juin 2019 ci-joint.

**Vote : Adopté à la majorité**

**POUR : 61**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 10 [D. CHAINE(+ 1pouvoir), F. MÉRY, Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, A. GUIMARD, C. PIAULET, J. ROY, L. CLAVÉ ; D. GAUTHIER ]**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER